



## Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel

3<sup>ème</sup> Conférence d'examen (Maputo, 23-27 juin 2014)

---

### Universalisation

Monsieur le Président,

L'engagement de la France en faveur de la convention d'Ottawa se traduit par un soutien constant à son universalisation et par une condamnation sans réserve et en toute circonstance de l'emploi des mines antipersonnel.

Notre convention compte à ce jour 162 Etats parties et je voudrais tout particulièrement saluer le dernier Etat à nous avoir rejoints cette année, le Sultanat d'Oman. Cette adhésion aura, je l'espère, un effet d'entraînement pour les pays de la région, assez mal représentée au sein de notre Convention.

Néanmoins, le succès de la Convention ne doit pas se mesurer au seul décompte numérique de ses Etats parties. La règle morale qu'elle a établie, la stigmatisation qu'elle fait porter sur l'utilisation de ces armes inhumaines sont autant de contraintes que certains Etats non parties s'attachent à respecter. Au-delà du nombre d'Etats parties, nous pourrions donc envisager d'autres critères pour évaluer la force de notre Convention.

C'est en tout cas ce qui ressort de la série de démarches que la France a effectuée au cours des derniers mois, en coordination avec la Belgique, qui assure, comme vous le savez, la présidence du groupe de travail sur l'universalisation. Sept Etats, parmi les plus ouverts à la Convention, ont été démarchés. Il s'agit de la Birmanie, des Etats-Unis, du Laos, du Liban, du Maroc, d'Oman et du Sri Lanka. Sans entrer dans le détail des positions nationales, que je laisse ces Etats exprimer s'ils le souhaitent, il ressort que nombre d'entre eux partagent les objectifs humanitaires de la Convention et en respectent déjà les obligations. Certains ont lancé des consultations internes pour bien étudier les implications d'une éventuelle adhésion. Néanmoins, malgré une position de principe favorable, nombreux sont également ceux se trouvant dans une situation particulière qui les empêchent d'adhérer formellement.

La France est disposée à leur apporter tout le soutien nécessaire, notamment au plan juridique, pour les aider dans leur processus de décision. Ces Etats doivent également être conscients qu'une adhésion à la Convention leur offrira la possibilité de bénéficier de divers mécanismes de soutien qui leur facilitera *in fine* la mise en œuvre de leurs nouvelles obligations. Les difficultés particulières auxquelles ils font face aujourd'hui ne doivent donc pas les conduire à renoncer à adhérer à cet instrument.

Enfin, la France est désireuse de poursuivre ses démarches vers d'autres Etats, en concertation avec l'unité de mise en œuvre de la Convention et ses partenaires, afin de coordonner nos efforts conjoints. Ceux-ci ne doivent pas se relâcher, comme nous le rappelle le plan d'action proposé par la Présidence et auquel nous apportons notre plein soutien.

Je vous remercie.

